



## Procès-verbal

### Bureau Directeur du 20 décembre 2012

Présents : BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, BANA Philippe, JACQUET Michel, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, LIENARD Christian, DELPLANQUE Georgine.

Excusées : PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SAURINA Patricia.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 15 h au siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide le procès-verbal du Bureau Directeur téléphonique du 11 décembre 2012.

Conformément aux articles 12.6 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire, et sur proposition de Michel PERSIAUX, président, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants du Jury d'Appel de la FFHB dans la *Section droit commun* : Mmes RUECHE Anne et SEGOND Fanny.

Conformément aux articles 12.6 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire, et sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation de Mmes MANNO Elodie et SALOMON Nathalie comme membres de la Commission Nationale de Discipline.

Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Claude PERRUCHET, président, le Bureau Directeur approuve la désignation de M. Daniel BESSE comme membre de la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation (dans la division des équipements, en charge du secteur nord).

Joël DELPLANQUE et Philippe BERNAT-SALLES font le point sur les démarches communes entreprises en relation avec l'ARJEL par rapport aux évolutions souhaitées sur la liste des catégories de compétitions et de types de résultats pouvant servir de supports aux paris sportifs sur le Handball. Précisément, en réponse à une demande de l'ARJEL et après avoir rencontré les opérateurs de paris en ligne le 13/12/2012, la FFHB a transmis à l'ARJEL sa proposition de définition des matchs sans enjeu suffisant devant être exclus de l'offre de paris sportifs. En outre, FFHB et LNH mènent une réflexion conjointe sur la suppression de certains résultats de la liste des supports de paris. Une demande en ce sens sera prochainement adressée à l'ARJEL.

Les Etats Généraux de la Sportive et des Offres de Pratique, lancés le 25 octobre dernier, doivent permettre de définir notre offre sportive et la place de l'offre compétitive de base dont nos licenciés sont en attente en intégrant tous les paramètres qui peuvent permettre qu'elles répondent le mieux aux exigences de nos clubs et de nos licenciés. Pour cela il est nécessaire voire indispensable de lancer une procédure de consultation des clubs engagés dans ces compétitions. C'est un chantier qui vient d'être ouvert, nous en sommes au stade de la consultation, de l'écoute et des échanges, toutes les communications sur ce sujet qui figerait dès maintenant les décisions à venir ne nous semblent pas opportunes et seraient des faits isolés et considérés comme tels. Un échange pourra avoir lieu lors des prochains Colloques des Présidents de Comités et de Ligues, des Cadres Techniques, de la DTN et des élus fédéraux. Le Conseil d'Administration de janvier sera saisi des premiers échanges et en tout état de cause c'est l'Assemblée Générale fédérale, éventuellement à partir de 2013, qui devra se déterminer avec des dossiers préalablement discutés dans les territoires. La LNH a pour sa part engagé un cabinet d'expertise pour étudier les possibilités d'évolution des types de compétition de sa compétence. Les réflexions se poursuivent également au comité stratégique du sport professionnel, notamment concernant les compétitions fédérales regroupant les joueurs des centres de

formation. Les choix qui seront fait par chaque structure auront des conséquences sur les décisions à prendre par ailleurs. Il s'agit donc aujourd'hui seulement de faire émerger des évolutions qui amélioreront pour différentes raisons les compétitions dans le sens souhaité par chacun.

Le Bureau Directeur approuve le cahier des charges de l'appel à candidatures pour la commercialisation des droits d'exploitations TV de la FFHB, dont les contrats en cours pour les rencontres des Equipes de France d'une part, et de la LFH d'autre part, arrivent à échéance en juin 2013. Le contrat en cours concernant la Coupe de France a quant à lui une échéance plus lointaine (juin 2014) et ne sera pas compris dans cet appel à candidatures.

Philippe BERNAT-SALLES profite de l'occasion pour rappeler les conditions d'attribution des compétitions de la LNH en soulignant la qualité et le volume des retransmissions mises en place par Canal+ et rappelle que le contrat correspondant arrive à échéance en juin 2015. Joël DELPLANQUE donne aussi les échéances de l'IHF et de l'EHF concernant l'attribution des droits TV qui peuvent avoir une influence sur nos choix en fonction des compétitions qui doivent avoir lieu en France.

Le Bureau Directeur, faisant suite aux préconisations du Comité de direction de la LFH, délègue au Comité de la Moselle en liaison avec le club de Metz HB, dans les bassins de Thionville-Yutz, Folschviller-Forbach-Saint Avold, Sarrebourg et Metz, l'organisation des finalités de la Coupe de la Ligue féminine de la saison 2013/2014 qui se dérouleront du 20 au 23 février 2014.

A la suite de la réussite de la Nuit des Etoiles, organisée conjointement par la LFH et la LNH en juin 2012 à Bobino, le projet d'une nouvelle organisation de cette soirée est toujours présent à condition de pouvoir concilier les différents calendriers féminin et masculin qui, à ce jour, ne semblent pas conciliables. Le Bureau Directeur souhaite que cette manifestation puisse être reconduite.

Suite au courrier adressé au Président de la FFHB par Pascal JACQUET, Président de la Ligue du Lyonnais, au sujet de l'organisation des Interpôles à Vaulx en Velin en 2013 et 2014 selon des engagements fédéraux, le Bureau Directeur prend acte des remarques faites sachant que l'édition 2013 se déroulera selon le schéma habituel. Pour l'édition 2014, une réflexion est actuellement engagée pour les prochaines éditions, à partir de considérations très diverses qui pourraient amener la DTN à proposer une formule différente pour présentation à l'Assemblée Générale 2013.

François GARCIA fait le point sur les suites des Etats Généraux de l'Arbitrage. Il y a certes un petit palier actuellement, en particulier sur la place du délégué dans la rencontre et sur le rythme et la pertinence des échanges entre les techniciens des clubs et ceux de l'arbitrage. Mais le toilettage des grades, le raccourci du temps de progression du JA, la CMCD, les délais de coordination, la journée en club (avec une organisation préétablie permettant de respecter les disponibilités de tous) et des modifications règlementaires ont permis une avancée qui ne pourra se mesurer que dans la durée. Suite aux remarques des présidents de clubs de LFH, François GARCIA participera au prochain Comité de direction de la LFH. D'une manière générale, le travail sur l'arbitrage doit reprendre avec le secteur haut niveau pour faire un bilan et proposer d'autres pistes qui permettront de rapprocher les acteurs du handball national.

Joël DEPLANQUE propose aux membres du Bureau Directeur disponible de participer le 5 février 2013, de 14 h à 18 h, à l'Hôtel Pullmann à une « tempête de cerveau » visant à dégager des axes stratégiques concernant le Mondial 2017. Par ailleurs, il est proposé le lancement d'un appel d'offre visant à retenir un prestataire unique pour une mission de conseil et d'accompagnement dans la préparation et l'organisation du Mondial 2017. Les missions s'articuleront autour de 4 thématiques : les infrastructures sportives, la gouvernance, les relations avec les collectivités hôtes et l'organisation proprement dite.

Soucieux de cohérence dans le développement des politiques territoriales, Brigitte VILLEPREUX et le groupe de coordination se sont rapprochés d'Alexis MANOUVRIER et de la commission Développement, directement concernée par l'un des schémas, afin d'uniformiser les politiques d'aides aux territoires.

Les aides à l'emploi antérieures (hormis celles directement liées aux agents de développement et à l'encadrement des pôles Espoirs) feront l'objet d'une étude précise lors des visites programmées par le groupe de coordination dans chaque territoire. Un accent tout particulier sera apporté à la mutualisation pour la poursuite des aides.

En ce qui concerne les créations d'emplois, envisagées en particulier dans le secteur de l'arbitrage ou de projets porteurs de visions innovantes, une aide dégressive pourra être examinée après étude de faisabilité de la pérennisation à moyen terme. A ce titre, François GARCIA précise que 8 ligues sont déjà candidates à la création d'un « chargé de mission arbitrage » et que 3 envisagent aussi une embauche à court terme. Le Bureau Directeur précise que ces créations devront faire l'objet, après avis de la CCA, d'une étude systématique du groupe fédéral de coordination qui s'attachera à la nécessaire adéquation entre la fiche de poste et la politique territoriale, ceci compte tenu de la très grande diversité des profils des candidats. Une attention spécifique sera portée au strict respect de la CCNS.

Il ressort des éléments précédents la nécessité d'augmenter l'enveloppe consacrée aux aides territoriales ; pour cela le Bureau Directeur propose que le Fonds Emploi (dont le montant était anciennement calculé sur le nombre de licenciés) soit désormais intégré au budget fédéral comme une ligne budgétaire à part entière. Cette proposition sera présentée à l'Assemblée Générale de Caen en avril 2013.

Claude SCARSI présente l'analyse de la situation financière des Ligues qui permet de classer en 4 niveaux d'évaluation.

Alain KOUBI et Claude SCARSI donnent les grandes lignes du bilan 2012 qui s'exécutera autour de 19 millions d'Euros. Ils précisent qu'un excédent, consécutif à des frais non engagés, devrait permettre de doter chaque ligue d'un fonds destiné à l'organisation d'actions périphériques autour du Mondial 2017. S'agissant du budget 2013, malgré une baisse de 5% des aides de l'Etat, le montant devrait être sensiblement équivalent au budget 2012 (19,5M€), ce qui devrait permettre un maintien quasi-identique des actions engagées, notamment autour des Equipes de France.

Claude SCARSI et Michel JACQUET font le point sur les ressources humaines : règlement intérieur, critérisation de l'enveloppe de primes, recrutement et départs de la FFHB, relations sociales.

Christian LIENARD évoque ensuite les évolutions de l'informatique et le démarrage du site Internet fédéral à partir du 26 décembre 2012. Les problèmes du serveur, géré par internet.fr, ont provoqué beaucoup de dysfonctionnements ces dernières semaines. Devant le manque de réponses du prestataire, il s'agit dans le cadre du respect des engagements pris de reprendre la maîtrise, avec l'installation des serveurs au siège fédéral pour pérenniser cette mission. Le passage à GESTHAND3 (dans le cadre d'une modernisation de l'instance) doit être exploré durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

La refonte de site permettra de dissocier la partie grand public et la partie métier mais cela nécessitera une mise en place de formations au niveau des contributeurs pour rendre efficient les fonctionnalités du site.

Jocelyne MOCKA-RENIER fait le point sur les situations des Ligues ultra-marines. Un dossier a été adressé à partir des bilans et projets de chaque territoire qui permet aux membres du Bureau Directeur d'avoir un regard objectif de la situation de chacun. Les aides fédérales sont liées à la volonté affichée par chacun de rentrer dans le cadre des politiques territoriales spécifiques à la situation de chaque ligue avec la difficulté constatée de l'insularité qui grève pour beaucoup les engagements budgétaires. Le Bureau Directeur considère à nouveau que les réponses apportées par le Président de la Ligue de Guyane ne permettent pas de répondre favorablement à ce jour à sa demande d'aide financière. Alain JOURDAN est chargé de préparer un courrier en ce sens.

Jean Michel GERMAIN présente l'état d'avancement de la mission Intégrité qui lui a été confiée et les échanges avec la Française des Jeux, partenaire fédéral impliqué dans les actions fédérales de lutte contre la fraude. Le plan incontournable à mettre en place avec la LNH constitue la deuxième partie du projet de la FFHB, avec un référent dans chaque club professionnel (38 personnes en responsabilité dans les clubs de LNH, LFH et ProD2, qui seront les liens indispensables vers les acteurs du secteur pro). La formation et l'information sur les risques liés aux paris sportifs, quels qu'en soient les supports (sur Internet ou en points de vente du réseau FDJ) sont des éléments qui nous permettront de former les joueurs à partir du milieu du premier trimestre 2013.

En conclusion de cette réunion, Joël DELPLANQUE souhaite adresser aux membres du Bureau Directeur, aux administrateurs fédéraux et, à travers eux, aux responsables des structures du handball français un message fort au début d'une année 2013 qui s'annonce difficile et pour laquelle il fait appel à l'unité dont le handball français a fait preuve durant l'année 2012.

Il faut continuer à intégrer dans nos projets les valeurs de solidarité à travers le soutien à l'emploi, le développement, les formations et les pratiques originales qui créent du lien avec la base du monde du handball, donc avec les clubs et les licenciés.

Le Mondial 2017 s'approche, il doit cimenter durant les prochains mois nos actions pour donner à notre projet, malgré les difficultés économiques, la même résonance que notre ambition initiale. Le Mondial, c'est l'affaire de tous au-delà des sites choisis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delplanque', with a large, stylized initial 'D'.

Joël DELPLANQUE  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Jourdan', with a large, stylized initial 'A'.

Alain JOURDAN  
Secrétaire général